

# CAFOL

Corporation d'Aide Financière aux Organismes de Lévis Inc.

## Assemblée Générale 2021

Le mercredi 15 septembre 2021 à 19 h

A l'église de St-David

### 1. Mot de Bienvenue du Président

Le président du conseil d'administration de la CAFOL, M. Richard Guay, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 07. M. Guay en profite pour remercier l'Orchestre Symphonique de Lévis pour le prêt de certains équipements, ce qui a facilité la tenue de l'assemblée à l'église St-David.

### 2. Présentation des membres du CA de la CAFOL et l'adjointe administrative

M. Guay présente les autres membres du conseil d'administration qui sont M. Denis Morin, M. Christian Langlois, Mme Andrée Lambert, Mme Hélène Roberge, M. Jean Veilleux et Mme Michelle Turgeon, l'adjointe administrative. M. Guay signale aussi le départ de Mme Nathalie Fortier en cours de mandat, celle-ci n'ayant pas été remplacée.

### 3. Vérification du quorum

La présence de 40 membres en règle permet largement la tenue de cette assemblée.

### 4. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme Julie Bourassa (Maison de la Famille REV) secondée par M. Marc-Antoine Dallaire (L'Adoberge Chaudière-Appalaches), l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 5. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale, tenue le 30 avril 2019

Il est proposé par Mme France Gosselin (Société de Réadaptation et d'intégration Communautaire) secondée par M. Yvon Gosselin (Comptoir Le Grenier), et accepté à l'unanimité de ne pas lire le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 avril 2019 étant donné que celui-ci a été accessible pour les membres sur le site Web de la CAFOL.

Sur proposition de Mme France Gosselin (SRIC) secondée par M. Réal Roy (Association des Locataires de l'Office Municipal d'habitation de Lévis), le procès-verbal est adopté à l'unanimité, tel que rédigé.

## 6. Rapport du président

Une copie du rapport du président ayant été étant remise aux délégués des organismes présents dans la salle, il explique qu'il comporte simplement le résumé de la mission de la CAFOL, tel que vécu du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2020.

Malgré une année difficile pour tous à cause de la pandémie, les activités de la CAFOL se sont poursuivies sauf l'assemblée générale de 2020. Monsieur Guay informe l'assemblée que M. Serge Lemelin a quitté le conseil d'administration en juillet 2020 et qu'en septembre 2020, M. Jean Veilleux a fait son entrée comme administrateur.

Au bilan de cette période 2018-2019, le conseil a reconnu trois (3) nouveaux organismes et a géré ses fonds et programme tel qu'il sera présenté au prochain point.

Les membres du conseil ont tenu douze (12) réunions de travail, son délégué au Fonds d'Aide Jeunesse et au Fonds de Soutien pour les camps de jour, M. Denis Morin, a été sollicité pour 9 autres réunions alors que messieurs Morin, Langlois et Guay, comme délégués renouvelés au conseil du Bingo Rive-Sud, y ont siégé à neuf (9) occasions.

Par ailleurs, c'est la cessation des activités de Bingo Rive-Sud qui a généré les plus grands impacts sur la CAFOL et ses administrateurs en 2020. En contexte pandémique, quelques rencontres furent possibles mais les administrateurs ont favorisé autrement les échanges par courriel.

Il fut heureusement possible de garder en emploi l'adjointe administrative, en toute sécurité et avec les bienfaits du programme de subvention salariale.

En conclusion, M. Guay remercie la Ville de Lévis pour sa contribution financière à Bingo Rive-Sud et à la CAFOL, l'École de Musique Jésus-Marie pour son accueil chaleureux lors des cérémonies des bourses Majella-St-Pierre et à la famille St-Pierre pour sa fidélité à soutenir les jeunes récipiendaires. Enfin, il louange les administrateurs pour leur soutien, leur loyauté et leur assiduité sans oublier de mentionner la présence rassurante de la chère Michelle, amie et collaboratrice fidèle et dévouée.

En commentaires, M. Réal Roy (Association des Locataires de l'Office Municipal d'habitation de Lévis) propose que le rapport du président soit dorénavant signé.

## **7. État des subventions octroyées par fonds**

M. Denis Morin présente le bilan des différents fonds avec les sommes octroyées pour chacun d'eux.

- Fonds du Soutien à la mission : en 2018-2019, 71 demandes ont été acceptées pour un montant total de 79 950 \$ ; en 2019-2020, 65 demandes l'ont été pour un total de 90 270 \$.
- Fonds d'Aide Jeunesse : en 2018-2019, 83 enfants ont bénéficié de ce fonds pour un total de 12 573 \$ ; en 2019-2020, 19 enfants en ont bénéficié pour un total de 2 742 \$, cette diminution s'expliquant par la pandémie obligeant l'annulation de plusieurs activités.
- Programme de bourses de reconnaissance Majella-St-Pierre : pour chacune des années 2018-2019 et 2019-2020, 8 candidats ont bénéficié d'une bourse de 500 \$ chacun pour un total de 4 000 \$ annuellement.

M. Morin confirme que pour l'année en cours, tous ces fonds et programme se poursuivent et qu'il en sera davantage question au point 10.

## **8. Bingo Rive-Sud et la CAFOL**

Après la pandémie, ce qui a fait le plus mal en 2020, aura été de prendre la décision de mettre fin définitivement aux activités de Bingo Rive-Sud. Dans un premier temps, la pandémie a obligé de cesser temporairement les activités de bingo, ce qui a nécessairement diminué les entrées de fonds à la CAFOL. Quand les activités ont pu reprendre, la participation des joueurs avait tellement diminué qu'elle créait déficit sur déficit en sus de ceux accumulés depuis les dernières années.

Après six séances en juillet 2020, les administrateurs de Bingo Rive-Sud ont tenu une réunion d'urgence, étant donné que l'organisme ne pouvait plus réaliser sa mission tant pour le loisir que cela procurait que pour son apport financier auprès de ses quatre partenaires, le Patro de Lévis, Les Faucons du Cegep Lévis-Lauzon, le Comité de vie étudiante de l'école Pointe-Levy et la CAFOL. La déchirante décision de cesser définitivement ses activités y a alors été prise.

Cette décision allait permettre toutefois à Bingo Rive-Sud de rembourser à la CAFOL la somme de 310 000 \$ qui lui avait été prêtée depuis plus d'une dizaine d'années. Ainsi, la CAFOL allait pouvoir poursuivre sa mission d'aider financièrement ses organismes membres pour un certain temps.

Au surplus de difficultés financières évidentes, le départ annoncé de la directrice générale dont le remplacement s'avérait problématique et une pandémie incessante ajoutaient leur poids à la décision.

En conclusion, depuis 1996 Bingo Rive-Sud aura remis une somme de quelque 13 millions à ses quatre partenaires dont plus de 9 millions directement à la CAFOL, ce qui aura été considérable pour le milieu Lévisien.

## **9. Rapport du trésorier**

M. Christian Langlois, trésorier de la CAFOL présente un rapport financier pour 2018-2019 et 2019-2020, lequel est basé sur les états financiers préparé par la firme Lemieux Nolet.

Pour 2018-2019, les revenus sont de 198 753 \$, les charges totales sont de 224 266 \$, dont 153 374 \$ en contributions aux organismes via ses fonds et de 70 892 \$ pour les frais d'administration. Il y a excédent des charges pour un montant de 25 513 \$. L'actif net est de 436 049 \$ pour cette même année.

Il est proposé par Mme Esther Côté (Chœur du Monde), secondée par M. Marc Bouchard (Sentiers Vélo Lévis) de recevoir les états financiers pour l'année 2018-2019, tels que présentés.

Pour 2019-2020, les revenus sont de 168 301 \$, les charges totales sont de 84 133 \$, dont 29 295 \$ en contributions aux organismes via les Fonds et de 54 838 \$ pour les frais d'administration. L'excédent des produits sur les charges est de 84 167 \$. L'actif net est de 520 216 \$ pour cette même année.

Toutefois, M. Langlois précise qu'en date du 31 août 2021, l'actif net est de l'ordre de 422 000 \$, un montant de 90 000 \$ octroyé aux organismes pour 2019-2020 ayant été différé sur l'exercice 2020-2021.

Il a été proposé par Mme Line Bédard (Cercle de Fermières St-David), secondée par M. Louis Cartier (Alliance Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière) de recevoir les états financiers pour l'année 2019-2020, tels que présentés.

Monsieur Langlois termine en précisant que les organismes qui désireraient obtenir une copie des états financiers préparés par Lemieux Nolet pourraient l'obtenir en faisant la demande à Mme Turgeon.

#### **10. Orientations finales**

Le président annonce que la CAFOL va maintenir son Fonds de Soutien à la Mission, son Fonds d'Aide Jeunesse et son programme de Bourses de reconnaissance Majella-St-Pierre jusqu'à la fin de 2022. En 2021, la CAFOL n'aura pu remettre ses Bourses Majella-St-Pierre étant donné les effets de la pandémie sur les activités des organismes concernés.

En définitive, en date du 30 novembre 2022, toutes les sommes disponibles dans les différents fonds auront été distribuées aux organismes pour en arriver aux derniers états financiers complets avant l'étape finale de liquidation et de dissolution de la CAFOL auprès du registraire des entreprises. Puis, ce sera éventuellement pour l'adjoind administrative le début d'une retraite bien méritée.

En commentaires, Mme Francine Bouchard (Orchestre Symphonique de Lévis) remercie très sincèrement la CAFOL pour tout le travail qui s'est fait au cours de toutes ces années.

#### **11. Nomination d'un expert-comptable**

Étant donné que la CAFOL a une entente de 3 ans avec la firme Lemieux Nolet et que celle-ci connaît bien son dossier, sur recommandation du conseil d'administration, il est suggéré de reconduire cette firme pour la préparation des prochains états financiers.

Sur proposition de M. Réal Roy (Association des Locataires de l'Office Municipal d'habitation de Lévis) secondé par Mme Julie Bourassa (Maison de la Famille REV) l'assemblée est unanime à accepter la recommandation du conseil.

#### **12. Règlement de régie interne (demande de dérogation)**

#### **13. Élections (demande de dérogation)**

Le président rappelle d'abord à l'assemblée toute l'importance pour lui et le conseil de respecter les règles.

Il identifie alors ce qu'on peut lire présentement dans certains articles du Règlement de régie interne qui auraient dû être modifiés et que le conseil entendait faire amender à son assemblée de 2020 qui n'a finalement pu être tenue.

Vu le contexte énoncé précédemment, dont les orientations finales présentées, il demande à l'assemblée la permission de déroger à la procédure de modification du Règlement de régie interne, les effets de telle modification sur la vie restante de la CAFOL étant, aux yeux du conseil, sans conséquences réelles.

En outre, le président explique que présentement, six administrateurs au lieu de sept composent le conseil, dont cinq sont sortants de charge. Après discussion avec ces derniers, il appert que tous et toutes sont intéressés à poursuivre leur bénévolat jusqu'à la dissolution de l'organisme.

Ainsi, M. Guay demande à l'assemblée si elle accepterait que les six mêmes membres actuels du conseil d'administration poursuivent ensemble leur travail pour la période restante, suggérant au passage que Mme Hélène Roberge, la cooptée actuelle, occupe dorénavant le poste vacant au secteur communautaire suite au départ de Mme Nathalie Fortier.

Il est alors proposé par Mme France Gosselin (Société de Réadaptation et d'intégration Communautaire), secondée par M. Stéphane Plante (Groupe Scouts St-Étienne) et accepté à l'unanimité de ne pas apporter de modifications au Règlement de régie interne et de reconduire les six administrateurs actuels au sein du conseil d'administration sans autre formalité.

L'assemblée ayant bien compris le sens des demandes du président, M. Guay en profite pour la remercier de son ouverture et de sa compréhension.

#### **14. Tirage des prix de présence 5 X 300 \$**

Mme Andrée Lambert s'occupe de tirer les 5 billets identifiant les gagnants des prix de présence :

- M. Donald Blanchet, Service d'Entraide Bernières /St-Nicolas inc.
- Mme Esther Côté, Chœur du Monde
- Mme Ghislaine Lemay, Chœur du Cegep Lévis-Lauzon
- Mme Maud Perras, Club de Patinage artistique St-Romuald /St-Jean
- M. Réal Roy, Association des Locataires de l'O.M.H.de Lévis

#### **15. Questions et commentaires**

M. Marc-André Boisvert (L'Adoberge Chaudière-Appalaches inc.) adresse ses remerciements à l'organisation de la CAFOL et félicite ses administrateurs qui acceptent d'amener le bateau à sa destination finale.

#### **16. Levée de l'assemblée**

Le président remercie tous les organismes pour leur présence et déclare l'assemblée levée à 20 h 35, sur proposition d'Éric Lemaire (Escadron 776), secondé par Mme Line Bédard (Cercle de Fermières St-David).